



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de règlement numéro APR-438-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 visant à préciser les constructions et les aménagements permis dans les cours sur l'ensemble du territoire :](#)

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE ce projet de règlement vise entre autres à retirer l'empiètement maximal de 2 mètres pour les escaliers et perrons dans la marge de recul, l'implantation de thermopompe en cours avant secondaire et d'autoriser les potagers en cours avant sous certaines conditions;

QUE le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote à ces modifications à la suite de l'adoption du second projet. L'article 2 du règlement s'applique à toutes les zones de la ville;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **mardi 11 août 2026, à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9 juillet 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière